



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 25 - 067

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 7

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET

—
**APPROBATION
DU
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 10/12/2025**

Envoyé en préfecture le 20/12/2025

Reçu en préfecture le 20/12/2025

Publié le 29/12/2025

ID : 046-214600892-20251217-2025_067-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15.12.25

Présents : MM. CALASSOU, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, Mme
BOON, M. FAYEMENDY, Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Excusés : MM. ROUCH, PEUCH, Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et prie les Conseillers
Municipaux de désigner l'un des membres de l'assemblée pour secrétaire.
Madame Anne-Marie DAVID désignée pour remplir ces fonctions, les
accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le
10 décembre 2025, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la
personne de Anne-Marie DAVID.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou
demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **APPROUVE en ces termes** le procès-verbal
du Conseil Municipal du 10 décembre 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité des présents cette délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID
secrétaire de séance

Gérard CALASSOU
Maire

